

Le saviez-vous?

Vous aimeriez changer d'opérateur téléphonique ou de fournisseur d'accès à Internet, mais vous n'êtes pas encore arrivé à la fin de votre période d'engagement :

Vous pouvez profiter de la hausse de la TVA pour partir sans frais.

La TVA sur le téléphone est passée de 19,6% à 20%, le 1er janvier 2014. Si votre opérateur vous la répercute, c'est-à-dire s'il augmente ses tarifs, vous pouvez résilier sans frais votre contrat, même si vous n'êtes pas arrivé à la fin de votre période d'engagement. En effet, comme le stipule l'article L 121-84 du code de la consommation, la hausse du tarif mensuel d'un forfait mobile ou triple-play fait partie des modifications contractuelles dans le cadre desquelles il est possible de dénoncer un contrat sans avoir à payer des pénalités, à partir du moment où cette hausse n'était pas spécifiée dans le contrat initial.

A compter de la nouvelle tarification, vous disposez de quatre mois pour résilier votre contrat.

30 janvier 2014

L'édito de Pascale Coton

Le "pacte de responsabilité" présenté par le président de la République, le 16 janvier, pour inverser la courbe du chômage ne résonne pas de la même manière aux oreilles de tout le monde.

Pour la CFTC, cela consiste à parvenir ensemble (syndicats, patronat, État) à répondre rapidement aux attentes des demandeurs d'emploi quant à leur avenir professionnel et leur formation.

Du côté du patronat, le son de cloche semble tout à fait différent. Depuis plusieurs décennies, les entreprises ont été davantage aidées que les salariés (suppression de l'autorisation administrative de licenciement en 1986, exonération partielle de la part patronale de cotisation sociale, baisse de la TVA dans certains secteurs...).

On pouvait penser que, en retour, le patronat mettrait à profit ces aides pour embaucher. Force est de constater qu'il n'en est rien et que le chômage continue de progresser.

Aujourd'hui, il cherche à se désengager totalement du financement des allocations familiales dont les entreprises bénéficient pourtant, notamment à travers différents systèmes de garde d'enfants en bas âge. Allant toujours plus loin dans la surenchère, le 27 janvier, la délégation patronale reçue par le Premier ministre réclamait soixante milliards d'aides au gouvernement tout en refusant de s'engager dans une stratégie de création d'emplois autrement qu'en arborant un badge sur lequel on

Vos délégués syndicaux :

François COUTURE : Région Nord Est

Xavier FAURE : Région Grand Ouest

Dominique HOVSEPIAN : Région RAME

Gwenola MOINET : Région IDF

Cécilia PEREIRA : Région IDF

Francky TABUTEAU : Région IDF

pouvait lire un million... J'ose espérer qu'il parlait d'emplois.

Pour notre part, lors de notre rencontre avec Jean-Marc Ayrault, nous avons marqué notre profonde inquiétude quant au financement à venir des allocations familiales. Le gouvernement a donc fait le choix de relancer la croissance et l'emploi en réduisant le coût du travail par l'exonération de la cotisation famille payée par les entreprises ; cela relève de sa responsabilité.

La CFTC est prête à s'engager dans ce pacte, à condition que les entreprises profitent de cette manne pour investir dans l'appareil productif, la recherche et le développement, des produits et des process de production innovants permettant de créer ainsi des emplois directs et indirects. Dans ce défi, nos délégués syndicaux doivent se mobiliser pour veiller à ce que cette aide dont bénéficieront les entreprises soit utilisée à bon escient et dénoncer les dérives.

*Pascale Coton,
Secrétaire générale*

28 janvier 2014 - Pantin

EMPLOI—La balle est dans le camp du patronat !

L'augmentation de 5,7 % de demandeurs d'emploi en un an démontre que l'inversion durable de la courbe du chômage suppose de prendre en 2014 des mesures plus urgentes et plus efficaces pour relancer l'emploi.

Si la CFTC accueille avec satisfaction la diminution du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, elle regrette le manque d'efficacité des contrats de génération, censés maintenir les seniors dans l'emploi. Alors que les Français sont amenés à travailler plus longtemps, elle réclame qu'une réflexion soit rapidement lancée afin de parfaire les outils mis en place. Le pacte de responsabilité initié par le gouvernement doit être ce lieu où s'élaborent et se mettent en œuvre les réponses adaptées qui font aujourd'hui défaut.

Qu'il s'agisse des seniors ou de toutes autres catégories, le pacte de responsabilité ne doit pas échouer. Pour ce faire, la CFTC rappelle qu'elle attend des engagements du patronat. Les exonérations de cotisations sociales auxquelles prétendent les entreprises doivent avoir pour objectif de créer directement ou indirectement de l'emploi via l'investissement productif. Chaque secteur chaque entreprise a ses spécificités. La CFTC réclame donc des négociations au niveau des branches ou des entreprises (dès lors qu'elles ont la taille requise) afin de déterminer précisément les engagements.

Pour la CFTC c'est une course contre la montre qui s'engage afin de créer de nouveau de l'emploi. La balle est dans le camp du patronat, la CFTC espère qu'il saura la saisir.

Rejoignez nous sur le site internet :

<http://perso.numericable.fr/cftc>